48e ANNÉE. — N° 14 DIMANCHE 2 FÉVRIER 1908.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'interpellation sur le Maroc. — Le discours de M. Combes.

Toute l'activité politique de la semaine a résidé dans le grand débat qui s'est produit à la Chambre sur la politique du gouvernement au Maroc.

C'était M. Jaurès qui interpellait : à son avis le général d'Amade engageait la France dans une intervention en faveur du sultan Abd-el-Aziz qui obligerait nos troupes à marcher sur Fez et Marrakech, c'est-à-dire à entreprendre la conquête du Maroc. Et M. Ribot sous une autre forme exprimait des craintes analogues.

Puis vint le discours de M. Delcassé, qui avait incontestablement la responsabilité de notre intervention en ce pays. On se souvient des circonstances qui amenèrent la chute de cet ancien ministre des affaires étrangères. L'Angleterre que le développement économique de l'Allemagne menaçait, depuis 1870, sur beaucoup de marchés, était impatiente de limiter sinon de ruiner l'activité de sa rivale. Et Edouard VII prit à tâche dès son avènement d'enserrer l'ennemi dans un tel réseau d'hostilités qu'il étouffât. Sollicitée la première, la France entra dans ses vues et elle y entra si bien qu'un traité d'alliance offensive et défensive était sur le point d'être signé entre les deux gouvernements.

Mais l'empereur allemand fut informé, il fit savoir aussitôt qu une telle entente provoquerait la guerre. Et comme toutes ces négociations avaient été faites à l'insu du pays, des Chambres et même du gouvernement, Delcassé qui était l'intermédiaire entre M. Loubet et Edouard VII tomba. Le Maroc n'était que l'occasion, l'incident minuscule par conséquent d'une grande lutte ; lutte de revanche pour la France, occasion de victoire pour l'Angleterre.

Et c'est pourquoi M. Delcassé a profité de l'interpellation Jaurès pour exposer sa politique de 7 ans au ministère ; il l'a fait avec bravoure, peut-être même avec audace, se considérant un peu trop comme le conducteur de toute la politique européenne de 1898 à 1905. Mais les Chambres ont eu le sentiment que la situation de 1905 avait été encore plus grave qu'on ne l'avait supposé dans le public avant que M. Delcassé n'eût parlé.

Et c'est pourquoi après trois jours de débat la question marocaine fut liquidée par un ordre du jour de confiance au gouvernement qui promettait d'être prudent et de ne jamais diriger son action contre aucune puissance européenne.

***

La commission sénatoriale de liquidation créée à propos des dilapidations du milliard des congrégations a élu M. Combes comme président.

Et le même M. Combes a prononcé comme chef du groupe de la gauche démocratique un discours très important par sa signification. A la veille des élections municipales, il prêche l'union de toutes les gauches, la reconstitution du bloc. Au fond c'est une critique de l'action de M. Clemenceau et surtout une rentrée en scène de l'ancien président du Conseil.

LE FURETEUR.

Réunion d'Evêques

Après la réunion d'Evêques tenue à Bordeaux, les journaux religieux annonçaient qu'aucune autre réunion de ce genre ne serait tenue cette année. Contrairement à ce dire, une semblable réunion sera tenue à Lyon par les évêques de cette province ecclésiastique, qui comprend le sud est de la France, et la date d'ouverture en est fixée au 13 février prochain.

Les mêmes questions qu'à Bordeaux y seront traitées, et c'est M. Dadolle, évêque de Dijon, qui est désigné comme secrétaire.

Le Suffrage Universel

En Allemagne

Les meetings et autres manifestations populaires organisés en Allemagne par le parti socialiste en faveur de l'extension du suffrage universel aux élections du Landtag prussien marquent le début d'une agitation qui ne peut que s'accroître.

Lors des dernières élections législatives, les socialistes avaient été quelque peu malmenés grâce à l'habile tactique du prince de Bplow qui avait fait porter tout l'effort de la campagne électorale sur le terrain du patriotisme.

C'est une corde qui vibre facilement en Allemagne, et le chancelier avait su en jouer avec une virtuosité supérieure.

Mais il ne suffit pas de vaincre, il faut surtout savoir profiter de la victoire, et c'est là où l'auteur du plan de campagne électorale s'est trouvé fort embarrassé.

Comme toute majorité, celle qui est sortie des urnes sous les bienveillants auspices du prince de Bülow a une droite, un centre et une gauche.

Mais, si l'on ne saurait s'étonner de voir la droite conservatrice marcher d'accord avec les nationaux-libéraux, par contre on ne voit pas trop quelle attitude peuvent jouer dans cette coalition les radicaux qui sont séparés des deux premiers groupes non par de simples nuances mais par des questions de principe fondamentales.

Il est toujours plus facile de s'unir contre quelqu'un que de s'associer pour faire quelque chose ; et précisément, à l'heure actuelle, l'une des causes du malaise dont souffre l'Allemagne tient à l'impossibilité où se trouve le gouvernement de maintenir sur le terrain parlementaire l'accord qu'il a obtenu au cours de la campagne électorale.

Chaque fois qu'une question importante se pose devant cette majorité hétérogène, celle-ci tend immédiatement à se disloquer et le Chancelier en est réduit à exécuter devant elle quelques-uns de ces tours de passe-passe dans lesquels il est passé maître, pour ajourner le débat et reculer la fatale échéance.

La coalition actuelle ne peut vivre qu'à la condition de ne pas agir ; elle a pu être un excellent instrument de défense électorale : elle ne saurait constituer un véritable outil législatif.

Le gouvernement qui a besoin de son concours, ne peut compter sur elle que dans les circonstances exceptionnelles où la puissance militaire et navale de l'empire se trouve mise en jeu.

Mais les questions d'armement ou d'expansion coloniale ne peuvent servir de pivot à la politique intérieure d'un grand pays comme l'Allemagne.

Pour suivre une politique définie, il faut une majorité relativement homogène ; et c'est parce que le prétendu bloc allemand n'a du bloc que l'étiquette que le régime parlementaire de l'empire, déjà bien insuffisant, se trouve faussé et hors d'état de pourvoir aux besoins normaux du pays.

On s'en doutait déjà depuis quelque temps.

La campagne engagée en faveur du suffrage universel aura pour résultat de faire sur ce point une lumière complète.

Aussi les socialistes ont-ils été bien avisés de lever ce lièvre et de le jeter dans les jambes du prince de Bülow qui a failli trébucher dès le premier contact.

Cette question du suffrage universel leur fournit une excellente plate-forme électorale.

En ce plaçant sur ce terrain ils sont assurés de rester d'accord avec les députés du Centre catholique, leurs alliés d'hier, d'obliger tôt ou tard les députés radicaux à sortir du bloc pour se rallier à eux.

Ils ont, en outre, l'avantage de se présenter au public comme étant les véritables champions du suffrage universel, comme les défenseurs les plus qualifiés des droits du peuple.

Par suite, si le Reichstag devait être dissous — et en Allemagne il faut toujours tenir compte de cette éventualité — la bataille électorale s'engagerait non plus sur le terrain choisi à l'avance par le chancelier, mais sur celui que les socialistes auraient eux-mêmes délimité et aménagé à loisir.

Le chancelier de l'empire est donc en assez mauvaise posture, et l'on conçoit que certains bruits aient déjà été répandus touchant la possibilité de sa retraite.

Le bloc allemand dure encore, mais il est fêlé.

M. de Bülow fera bien de n'y plus toucher ; il le briserait !

J. C.

Chambre des Députés

Séance du 30 janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre, après l'adoption de quelques projets locaux, vote la validation de M. de Cherpy, élu député de Falaise.

La suite de la discussion de l'impôt sur le revenu est ensuite reprise.

M. Georges Berry combat le projet de loi qui, dit-il, soulèvera une lutte incessante entre le contribuable et le fisc ; c'est l'inquisition non seulement chez les banquiers, mais chez les particuliers.

M. Vaillant estime que le système proposé, bien qu'incomplet, constitue un point de départ qui permettra de créer l'impôt démocratique, instrument nécessaire pour les réformes sociales.

Il insiste pour exempter les salaires de tout impôt. Il votera le projet.

La parole est à M. Malvy.

Le jeune et distingué député du Lot ne dissimule pas ses préférences en faveur de l'impôt global et progressif. Cependant, comme le projet Caillaux en contient le principe, l'orateur est disposé à en accepter les dispositions. Il ne croit pas à l'exode des capitaux prédit par les adversaires de la réforme. Le fait ne s'est pas produit en Suisse, où l'impôt sur le revenu fonctionne depuis 1886.

M. Malvy démontre que l'établissement de cet impôt n'a nui en aucune façon au développement de la prospérité économique et financière de la République helvétique. De même en Saxe et dans les grands-duchés de Bade et de Wurtemberg.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Et la séance est levée.

Séance du 31 Janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur l'impôt sur le revenu.

M. Colin critique le projet Caillaux : après M. Colin, M. Pelletan prononce un éloquent discours en faveur du projet.

Puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Sénat

Séance du 30 janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Fayard, doyen d'âge.

Il était de ceux, dit-il, sans doute de plus en plus rares aujourd'hui, dont l'esprit républicain a pu s'éclairer et s'échauffer aux premiers rayons de 1848 et qui, après avoir assisté à l'écroulement de tant de magnifiques illusions, à la longue oppression de la liberté, aux désastres de la patrie envahie, ont pu cependant réaliser les espoirs de leur jeunesse par la fondation de la République et l'assurance de son triomphe définitif (Applaudissements).

A la demande du président, et suivant un usage constant, le Sénat, en signe de deuil, lève la séance et s'ajourne à 3 heures.

A la reprise de la séance, le Sénat adopte le projet de loi des conventions signées à Bruxelles relatives au régime des sucres.

Puis le Sénat reprend la discussion de la proposition de loi relative à la réduction de la période des réservistes et des territoriaux. M. Boudenoot prend la parole pour exposer le projet de résolution : il en fait ressortir les avantages qui ont déjà été reconnus par les autorités militaires compétentes.

M. Waddington combat le projet de résolution, c'est dit-il, une « réforme dangereuse ».

M. Labbée soutient le projet de loi.

M. Mézières combat la réduction des 28 jours tout en acceptant à 9 jours la durée des 13 jours.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 31 janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion sur la réduction des 28 et 13 jours.

M. le général Langlois combat le projet que vient soutenir M. Flaissière.

Le général Mercier n'est pas partisan de la réduction des périodes.

Le ministre de la guerre prononce un éloquent discours par lequel il soutient la réforme que combat M. de Freycinet.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Doumergue contre Doumergue

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une cause qu'on appelle au Palais. Le nouveau grand-maître de l'Université n'a aucun procès contre un parent ou un simple homonyme. C'est comme ministre que M. Doumergue va être obligé de plaider contre lui-même.

Voici les faits :

Depuis longtemps, le Commerce et l'Instruction publique sont en conflit au sujet des écoles primaires supérieures que les « professionnels » du Commerce s'efforcent d'enlever une à une aux « pédagogues » de l'Instruction publique. C'est entre les deux ministères, séparés par une rue, une guerre au couteau... à papier.

Il y a moins d'un mois, M. Doumergue signait, presque tous les jours, des pièces comminatoires contre le ministère auquel il vient d'être promu. Aujourd'hui, son devoir est de repousser, comme ministre de l'Instruction publique, les menaces du ministre du Commerce. Et ces menaces viennent de lui-même.

Le cas relève plutôt de la tragi-comédie. Aussi, les bureaux hésitent-ils à faire réfuter M. Doumergue par M. Doumergue. Ils ont tort d'hésiter. A défaut de stoïcisme, le nouveau grand-maître de l'Université a de l'esprit. Il sait que toute médaille a son revers. Il est homme à supporter les petits ennuis d'un avancement qu'il a bien mérité.

(Du *Cri de Paris*).

Thalassothérapie

C'est une science précise et complexe. Vous en connaissez les principes d'ailleurs, elle traite de l'action curative des bains de mer « Thalassothérapie ! » Les babys gracieux qui, aux vacances, construisent des châteaux de sable au bord frangé des vagues ignorent de doux vocable... ; le docteur L. Graux en sa *Gazette médicale* développe cette rubrique.

Il y a quelque temps on parlait de réformer le langage juridique du Code. Que penser des médecins qui nous... soignent avec des termes bizares et mystérieux dont s'étonne la compréhension du patient ?

Puisque vous vous inquiétez de notre langue, MM. les Morticoles, nous pourrions nous soucier de la vôtre... de grâce ! parlez-nous dans le style de Voiture et de Malherbe..., tuez-nous... en bon francais...

(Du *Cri de Paris*).

La jarretière de la Mariée

Prochainement aura lieu le mariage du prince Adalbert de Prusse, troisième fils de l'empereur d'Allemagne, avec la princesse Dagmar de Danemark.

A ce sujet, un différend vient de naître. Il est d'usage immémorial dans la famille des Hohenzollern, conformément à l'ancienne coutume teutonique, que la jarretière de la mariée lui soit enlevée habilement par l'un des témoins admis à la noce et ensuite partagée entre tous les invités au banquet, chacun d'eux en emportant un fragment comme les Romains firent du corps de Romulus. Or, la princesse Dagmar se refuse absolument à laisser prendre sa jarretière. La cour de Copenhague, elle aussi, ne veut point de ce protocole ; la cour de Berlin au contraire insiste pour qu'il n'y soit pas dérogé.

— Cela date, dit le Kaiser, du plus lointain de mes aïeux, le Burgrave de Nuremberg, qui institua la cérémonie en 1230 et aucun des souverain de Prusse, pas même Frédéric le Grand, n'a permis de manquer à la tradition.

— C'est possible, répliqua la jeune princesse Dagmar, mais ma jarretière est à moi, comme la Prusse est au roi.

On a vu le moment où le mariage allait être rompu. La diplomatie s'en est mêlée et l'on a trouvé un subterfuge. On se dispensera de l'enlèvement de la jarretière. Celle-ci sera remplacée par une autre purement symbolique. Mais le Kaiser frise sa moustache et demande à réfléchir. Guillaume II ne souffre guère que l'on se passe de ce qu'a établi le Moyen âge.

(Du *Cri de Paris*).

INFORMATIONS

La situation a Fez

El Bachir, pacha de Fez-Djedid, dont on a signalé le dévouement à Abd-el-Aziz, n'a pas cessé depuis la révolution de s'aventurer, même au péril de sa vie, à rétablir l'autorité du sultan dans la ville ; c'est grâce à sa popularité chez les tribus des environs que le Comité révolutionnaire n'osa pas mettre la main sur lui, mais il a été destitué pour parer au danger de sa propagande aziziste. El Bachir sut conserver au sultan les tribus de Chérage, de Chrarda, d'Ouled Jarnia, d'Ouled Hamir et des Bni Mkir : suivant ses conseils, Abd-el-Aziz voulut envoyer une mehella contre Fez, pour s'emparer de la ville.

D'après les nouvelles reçues de Rabat, le sultan donna l'ordre à son frère Mohammet, de transporter sa mehella primitivement destinée à la Chaouïa, vers Fez ; il ordonna aussitôt à Boutchta ben Bagdadi qui est originaire de Chrarda, dont il est le caïd, d'accompagner cette mehalla. Si Mohamed Assagnir, ancien ministre de la guerre de Mouley Hassan, récemment relâché de la prison de Tétuan, et qui était à Rabat, accompagnera la mehalla en qualité d'orijinaire de la tribu des Ouledania, dont il vient d'être nommé le caïd. Ahmed Chergui est désigné pour la mehalla comme caïd de Cherega ; Bachir Essina, ancien chef de la mehalla d'Oudjda, caïd influent de Beni Oukir, suivra la colonie. 3.000 soldats avec 500 cavaliers, puis des contingents des Beni Hassen Zaer Chaouïa et Ghabb, formeront cette troupe.

Mouley Mohamed a l'ordre de son frère d'inviter toutes les tribus à le suivre, pour piller Fez ; c'est le plus sûr moyen d'obtenir leur concours.

Télégramme du général d'Amade

Le général Picquart, ministre de la guerre a reçu ce matin le rapport officiel du général d'Amade, sur les opérations de Settat. Le ministre de la guerre, après en avoir pris connaissance l'a immépiatement communiqué à M. Ciemenceau, président du Conseil.

Les blessés

Dans le combat de Settat, 40 notables de la tribu des Béni-Hamar auraient été blessés. Il y aurait eu de nombreux morts parmi lesquels Allah ben Abda, beau-frère de Si Aïssa Ben Omer.

La tribu des Abda a été très éprouvée, ainsi que celles de Si Dissa qui se trouve actuellement avec Moulay Hafid, à Machra-Ecchair à 40 kilomètres de Settat.

La tribu des Abda aurait refusé de fournir des contingents à Moulay Hafid, disant qu'elle était obligée d'assurer la sécurité de son propre territoire

On dit que le caïd Glaoui est malade.

Nouvelle expédition vers Settat

Les préparatifs du nouveau départ de la colonne continuent. Le général d'Amade a envoyé ses ordres, hier, aux commandants des garnisons de Fedallah, de Médiouna et de Ber-Rechid.

Des essais ont été faits avec des canons de 37 qui ont été débarqués du « Desaix » et qui ont été montés sur des plate-formes placées sur des arabas. Les résultats de ces essais ont été satisfaisants. Ces canons seront emmenés par la colonne pour renforcer l'artillerie à tir rapide.

La Commission du budget

La Commission du budget s'est réunie jeudi, sous la présidence de M. Berteaux.

Sur le rapport de M. Chailley, elle a donné un avis favorable au projet tendant à ce que l'Algérie contracte un emprunt de 175 millions.

Elle adopte le projet de loi portant ouverture de crédits pour la participation des services publics à l'exposition franco-britannique de Londres, ainsi que le projet ayant pour objet l'ouverture d'un crédit pour la participation de la France à l'exposition internationale des beaux-arts de Venise.

La Commission a approuvé le rapport de M. Rabier, sur le projet relatif à la police de Marseille, celui-ci conclut à l'adoption du projet.

En l'absence de M. Rabier, la Commission a chargé M. Colin d'en soutenir, le cas échéant, les conclusions devant la Chambre,

En l'honneur du Président Brisson

Le groupe de la gauche démocratique a adopté à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Le groupe de la gauche démocratique, donnant sa vive approbation à la manifestation républicaine en l'honneur du président Brisson, décide que son bureau y assistera et qu'il recueillera les adhésions de ses membres.

L'impôt sur le revenu et la gauche radicale

La gauche radicale s'est réunie jeudi et a entendu M. Aimond, député de Seine-et-Oise, qui a exposé les bases des amendements qu'il se propose de présenter au projet Caillaux sur l'impôt sur le revenu.

Le but de ses amendements est de revenir, pour la réforme fiscale, à la méthode proposée au début de la législature, par M. Poincaré et sanctionnée par la Chambre par 389 voix contre 147. Cette méthode consiste à discuter les réformes immédiatement réalisables : celle de la contribution personnelle-mobilière, celle des portes et fenêtres et celle de la propriété non bâtie.

M. Aimond a indiqué l'esprit de ses amendements qui écartent la déclaration, la taxation, et, d'une manière générale, toute inquisition.

La gauche radicale se réunira mardi prochain pour examiner les amendements dont le premier concerne l article premier du projet Caillaux.

Les visites médicales aux employés des douanes

Le groupe parlementaire médical s'est occupé, sur la demande des députés du Médoc, de l'unification des

taux de visites médicales aux employés des douanes et aux agents forestiers.

Sur la proposition de M. Cazeneuve, il a été décidé de recueillir auparavant des renseignements indispensables auprès du directeur des douanes au ministère des finances, et du directeur des forêts au ministère de l'agriculture.

Un Colon français tué en Annam

« Un incident regrettable, mais qui semble purement local, vient de se produire en Annam, au nord d'Anké.

» Le gouverneur général de l'Indo-Chine a informé le ministre des colonies qu'un colon de Quinhone, M. Paris, aurait été tué par des sauvages moïs, au cours d'un voyage dans cette région, où il recherchait du caoutchouc. Il avait avec lui une escorte de gardes indigènes commandés par un garde principal. Quelques-uns d'entre eux et un certain nombre de coolies auraient également trouvé la mort dans la résistance qu'ils opposèrent à leurs agresseurs.

» Le résident supérieur en Annam a invité aussitôt le résident de la province à se rendre sur les lieux, en même temps qu'il y envoyait M. Dufrénil, inspecteur des services civils.

» Il n'est signalé de troubles sur aucun autre point du territoire. »

Négligence d'Agents des Postes

Dernièrement, par suite d'une erreur de direction, un sac renfermant des dépêches postales restait treize jours en souffrance au bureau de Narbonne. Après enquête, l'administration résolut d'inculper six employés responsables. Le dernier conseil central de discipline vient de frapper ces employés de peines sévères. Deux commis et un commis principal sont déplacés. Un commis principal et le receveur des postes de Narbonne sont admis à la retraite d'office.

Etats-Unis

Le cataclysme financier qui s'est abattu sur New-York n'est point encore terminé. Les guichets continuent à se fermer et les banquiers à se suicider.

La seule journée de mercredi a amené deux nouvelles déconfitures. Un séquestre a été nommé à l'Amsterdam National Bank ; le passif est de 4.500.000 dollars, dont deux millions de dépôts. Les directeurs déclarent que les déposants seront payés intégralement.

La Mechanics and Traders Bank, au capital de deux millions de dollars, dont les dépôts qui se chiffraient avant la panique par vingt millions se sont trouves grandement reduits depuis, a cessé ses paiements. Le président déclare que la banque est solvable.

Ces deux banques ont fait partie du groupe Morse.

Petites Nouvelles

A Tiflis, on a ressenti pendant 3 jours de suite des secousses de tremblement de terre.

— Un accord vient d'intervenir entre la France et l'Italie pour fixer dans la portion de mer comprise entre la Corse et la Sardaigne la limite des eaux dans lesquelles le droit de pêche appartient exclusivement aux pêcheurs de chacune des nations.

— La cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi du nommé Ben-Sadek-Mohamed, condamné à mort pour assassinat par la Cour d'Alger le 11 décembre.

— Un employé de l'usine Krupp a été arrêté sous l'inculpation de haute trahison : il aurait livré les dessins du canon allemand à l'Italie.

— La cour d'assises de Chartres a condamné à mort le nommé Lucien Peillut, né à la Basoche-Gollet, qui le 15 juillet, viola puis assassina dans un bois la petite Agnès Rouilly, âgée de 7 ans.

— La mission suédoise a quitté Paris se rendant à Rome.

— La neige est tombée avec abondance à St-Etienne et sur les montagnes environnantes.

— L'armée italienne aura sous peu un ballon dirigeable : la construction va en être commencée à Rome.

— La fraction socialiste du Reichstag a décidé de déposer une résolution demandant la réduction du temps du service militaire à un an.

CHRONIQUE LOCALE

A LA CHAMBRE

Tous les républicains du Lot ont appris avec plaisir l'éloquente intervention à la tribune du Parlement du jeune député de Gourdon M. J. Malvy en faveur de l'impôt sur le revenu.

C'est par de vifs bravos que les gauches ont salué notre sympathique député qui a obtenu un très vif succès.

Aujourd'hui, l'abondance des matières nous empêche de donner *in extenso* le beau discours de M. L. J. Malvy, mais ce sera pour mardi.

Le Pont-Neuf

UNE LETTRE DES ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs du Pont-Neuf demandent la résiliation de leur entreprise ; ils prétendent qu'un article du cahier des charges leur donne le droit de la réclamer.

Nous ignorons et nous n'avons pas à examiner si leur demande est ou non fondée, ce n'est pas là notre affaire.

Nous sommes certains que ceux à qui sont confiés les intérêts de la ville sauront, avec la collaboration des ingénieurs, adopter une solution conforme à la justice ; si la requête des entrepreneurs est légitime, nous ne doutons pas que justice leur sera rendue, mais nous espérons aussi que s'il n'y a, là-dessous, qu'un chantage plus ou moins habilement machiné, on saura également opposer à leurs réclamations injustifiées la plus énergique des résistances.

Mais, nous le répétons, le fond de la question ne nous intéresse pas — pour l'instant du moins.

Ce que nous voulons mettre en lumière c'est le procédé employé par ces messieurs. Ils adressent un mémoire à M. le Préfet et à M. le Maire de Cahors ; ils y exposent leurs réclamations ; jusque là tout va bien. Mais pour examiner cette grosse question de la résiliation d'un marché qui porte sur 110.000 francs de travaux, ils accordent combien : un mois ? quinze jours ? Non, ils veulent une réponse dans les quatre jours et ils posent un ultimatum : « Si nous n'avons pas de réponse, nous abandonnons le chantier ».

De mémoire d'ingénieur, et même d'entrepreneur on n'avait jamais entendu pareil langage... au moins au début d'un différend ! Qu'après de longs et pénibles pourparlers où les choses s'enveniment, on en vienne, d'un côté ou de l'autre, à employer la manière forte, cela peut à la rigueur s'expliquer sinon se justifier, mais qu'à l'avant-propos, *in limine litis* comme disent les avocats, on commence à parler sur ce ton comminatoire, c'est imprudent peut-être, maladroit à coup sûr.

Et ce qui dépasse vraiment la mesure, c'est que ces messieurs aient cru devoir communiquer à la presse leur mémoire, mémoire revêtu de la signature de leur distingué conseil, Me Besse, en même temps qu'ils l'adressaient au Préfet et au Maire, et avant même que ceux-ci eussent le temps de l'examiner et d'y répondre.

Ce sont peut-être là des mœurs nouvelles parmi les jeunes entrepreneurs, nous doutons fort qu'ils fassent école.

La courtoisie est une qualité qui ne nuit jamais et ils ont employé là, à n'en pas douter, un procédé discourtois. C'était une affaire administrative, purement administrative, et l'opinion publique n'aurait dû être saisie — tout au moins par MM. les entrepreneurs — que si la décision prise par l'administration leur avait paru un véritable déni de justice. Jusqu'à cette réponse ils n'avaient qu'à attendre en silence, sans paraître vouloir peser par des moyens douteux sur la décision de ceux à qui ils adressaient leur mémoire.

A moins que... à moins que MM. les entrepreneurs ne se soient laissé suggestionner en cette affaire par certain groupe très connu qui voudrait bien faire du pont une machine de guerre, et qu'ils aient, sans en mesurer les conséquences et la gravité, suivi des conseils qui n'étaient pas uniquement dictés par le souci de leurs intérêts.

Nous n'insisterons pas davantage — pour l'instant du moins — nous nous contenterons de répéter à MM. Costes et Laguilhon deux proverbes bien connus et bien véridiques que nous leur conseillons de méditer. Le premier dit : « Tu te fâches, donc tu as tort » et le second ajoute : « Les conseilleurs ne sont pas les payeurs. »

Le Journal du Lot

***

L'article qui précède était écrit avant que nous ayons reçu la lettre suivante de MM. Costes et Laguilhon.

Nous insérons cette lettre comme ils nous le demandent. Ils nous permettront bien ensuite, de faire quelques commentaires.

Cahors, le 31 janvier 1908

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du 30 janvier, vous commettez, à propos du dépôt de notre mémoire, une erreur involontaire qu'il nous importe de rectifier.

Vous dites qu'avant de soumettre ce document à l'administration nous l'avons livré aux journaux.

Vous avez été mal renseigné, car c'est le contraire qui est exact.

Nous avons, en effet, remis notre mémoire à la préfecture et à la mairie lundi, 27 janvier, ainsi qu'en témoignent les récépissés des bureaux et les feuilles locales qui l'ont publié, les premières n'ont paru que mardi soir.

Vous ajoutez que vous vous réservez d'apprécier samedi prochain notre procédé qui aurait consisté à saisir la presse avant l'administration.

Ce procédé n'ayant jamais existé, il n'y a aucune appréciation à émettre là-dessus.

Mais il est une autre procédé que les intéressés ont apprécié déjà et dont ils nous ont loyalement remerciés.

Nous aurions pu usant de notre droit strict, formuler notre demande en résiliation sans avertissement préalable. Nous ne l'avons pas voulu.

Et c'est *par deux fois* que nous en avons prévenu qui de droit, avant de l'envoyer ; une 1re fois, par l'entremise de notre Conseil, et une deuxième fois, nous mêmes en présence de la Commission des Travaux Publics réunie pour une discussion contradictoire. Notre conduite dans ces circonstances a été qualifiée de *courtoise et d'aimable* par le représentant le plus autorisé des Pouvoirs compétents.

Nous espérons, Monsieur le Directeur, que si vous jugez opportun de nous apprécier, vous vous inspirerez, avant tout, de cette appréciation d'un homme qui vous touche de près, et qui, à son tour, a été, envers nous, *aimable et courtois* dans ces entrevues.

Pourquoi avons-nous communiqué notre requête à tous les journaux, sans distinction d'opinion ?

D'abord, parce que c'était notre droit. Parce que c'était notre devoir, ensuite. Nous devions aux contribuables, qui paient et qui ont bien quelque voix au chapitre, l'explication de notre attitude ; et puis, nous tenions à conserver leur estime. Ils se sont rendus compte que notre entreprise est réellement malheureuse. Ils conviennent que des ouvriers méritent cependant de gagner leur vie en travaillant, et ils nous approuvent de notre décision. Le public n'est pas seul à reconnaître que sans nous on n'aurait trouvé aucun entrepreneur.

Un spécialiste de la Commission des Travaux Publics en a fait, lui aussi, l'aveu formel.

Et ce n'est pas vous, certainement, Monsieur le Directeur, qui avez pensé à contester à un chef d'usines, d'ateliers, de chantiers, le droit, encore une fois, de vivre en travaillant.

Veuillez croire, M. le Directeur, que nous avons toujours été et que nous entendons toujours demeurer étrangers aux querelles locales que suscite cette question du *Pont Neuf*. Ces querelles existaient à notre arrivée.

Elles survivront à notre départ. Nous nous en désintéressons. Mais nous voudrions ne pas en pâtir injustement.

Vous n'avez pas l'habitude de frapper sur des ouvriers. Vous ne commencerez pas aujourd'hui.

Pour bien montrer encore notre esprit de conciliation, nous consentons de nouveaux sacrifices en continuant les Travaux jusqu'à ce que nous soit parvenue, dans un délai prochain, la réponse à notre demande en résiliation.

Comptant sur votre habituelle courtoisie, nous vous prions d'insérer dans le numéro de samedi 1er février, la présente lettre qui est la réponse à votre entrefilet de jeudi.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de notre meilleure considération.

COSTES, frères et LAGUILHON.

MM. Costes et Laguilhon affirment d'abord qu'ils ont été courtois dans les entrevues qu'ils ont eues avec la Commission des travaux publics : nous leur en donnons acte très volontiers, en leur faisant simplement observer qu'ils n'ont fait que leur devoir envers des gens qui ont toujours été courtois et complaisants à leur égard.

Ils ajoutent qu'ils n'ont communiqué leur mémoire qu'après et non avant de l'avoir adressé aux autorités. Acte leur est encore donné.

Mais ce qui reste, c'est d'abord le ton comminatoire, l'ultimatum, la menace sous condition : *vous répondrez avant le 1er février ou nous abandonnons tout.* Ultimatum qui donne à leur mémoire les allures d'un chantage.

C'est ensuite la communication à la presse, avant que les autorités auxquelles il était adressé eussent le temps de l'examiner et qu'elles y eussent répondu.

MM. Costes et Laguilhon ont vraiment une singulière façon de comprendre leur rôle d'entrepreneurs.

Ils veulent, disent-ils, que les contribuables qui paient et qui ont « quelque voix au chapitre » puissent les juger.

Depuis quand donc les entrepreneurs relèvent-ils des contribuables ? Devant qui sont-ils responsables de leurs actes ? Est-ce devant les contribuables ou devant les corps constitués — Parlement, conseils généraux, conseils municipaux — qui les ont chargés d'exécuter un travail ?

Que ceux-ci soient à leur tour responsables devant les électeurs, d'accord, mais nous ne croyons pas exagérer en disant que MM. les entrepreneurs du Pont-Neuf sont de véritables phénomènes dans leur genre, en voulant intervertir pareillement les rôles.

Jusqu'ici tout le monde avait cru que, dans les litiges auxquels donnent lieu les entreprises, les juridictions établies s'appelaient conseil de Préfecture et conseil d'Etat ; ce n'est pas l'avis de MM. Costes et Laguilhon.

On pourrait leur concéder que l'opinion publique restait pour eux, comme pour tous ceux qui se croient victimes d'une injustice, le grand tribunal d'appel ; mais nul ne pourra admettre que l'opinion publique soit une sorte de tribunal de première instance en matière administrative et que les autres juridictions doivent, pour se prononcer, attendre que les contribuables aient donné leur avis.

Nous persistons donc à dire que M. Costes et Laguilhon ont été imprudents et maladroits en donnant à leur mémoire le ton impératif et menaçant qu'ils lui ont donné, incorrect en le communiquant à la presse.

Et ils nous fournissent dans leur réponse même une première preuve de notre assertion.

« Pour bien prouver encore, disent-ils, notre esprit de conciliation nous » consentons de nouveaux sacrifices » en continuant les travaux jusqu'à » ce que nous soit parvenue, dans un » délai prochain, la réponse à notre » demande de résiliation. »

Tiens, tiens, tiens, eh bien et l'ultimatum ? du bluff, alors ; ou bien vous êtes vous aperçu à temps, Messieurs, que vous vous engagiez dans une voie funeste. Expliquez-nous *clairement* pourquoi le 27 vous menacez de quitter les travaux et pourquoi le 31 vous annoncez que vous les continuez. Tout cela paraît-il sérieux ?

Reste un dernier argument :

MM. Costes et Laguilhon nous disent qu'on ne peut contester à des chefs d'ateliers, de chantiers et d'usines le droit de vivre en travaillant.

Nous n'avons jamais soutenu pareille thèse, mais nous ajouterons un mot et nous nous empressons de dire que, nous parlons pour nous-même, pour MM. Costes et Laguilhon et pour tous les chefs d'usines, d'ateliers ou de chantiers : quand on est entrepreneur, on ne peut avoir la prétention de gagner à tout coup. Qui dit entreprise, dit aléa, chance de gain, chance de perte et nous pourrions citer, facilement, pour notre part, des imprimeurs qui ont perdu des sommes colossales à la suite de mauvaises adjudications. Mais nous affirmons hautement que lorsqu'on a fait une entreprise, qu'on a *soumissionné librement*, **sans y être obligé**, qu'on a fait un traité, et que l'on s'aperçoit que, par *une étude insuffisante des conditions du marché, par une inexpérience des travaux*, par de *fausses manœuvres commises*, l'entreprise que l'on croyait bonne, devient moins bonne, voire même mauvaise, on a le devoir d'aller jusqu'au bout, et non de chercher à prouver par tous les moyens bons ou mauvais que les fâcheux résultats sont dus à d'autres causes.

Dans tous les cas, on doit se conformer aux traditions, à la jurisprudence, suivre la voie normale sans chercher à innover, car on risque, comme dans le cas actuel, de faire des innovations inutiles, dangereuses et maladroites.

Bonnes paroles

Dans le discours publié par le *Journal du Lot* de jeudi que l'éminent président du groupe de la gauche démocratique du Sénat, M. Emile Combes, a prononcé mardi, les républicains ont pu voir avec quelle netteté, l'ancien chef du Bloc a signalé l'intrusion dans le parti républicain d'une bande de politiciens sans vergogne dont le seul but est de paraître et de tirer profit des faveurs du gouvernement qu'ils combattent dans leurs circonscriptions.

M. Emile Combes a signalé ce péril dont on ne tient pas toujours compte et contre lequel on ne saurait jamais assez mettre en garde nos amis les républicains.

« Non seulement, a dit M. Combes, » si l'on excepte les membres des » droites du Sénat et de la Chambre » qui arborent fièrement encore le » drapeau de la royauté, tous les au» tres groupes de ces assemblées se » disent républicains, mais il est cer» tains de ces groupes qui s'imagi» nent ou feignent de croire qu'ils ont » le droit en vertu de cette appellation » sans se départir d'ailleurs de leurs » opinions bien connues et de leurs » principes constitutifs, de se classer » dans la majorité républicaine, la » vraie, celle qui est sortie en nom» bre accru des dernières élections » celle qui a reçu des électeurs le » mandat positif et précis de poursui» vre l'œuvre réformatrice qui s'est » affirmée avec tant d'éclat, de vi» gueur et de succès sous les deux » ministères de Waldeck-Rousseau et » de son successeur ».

» *Ces républicains, qui n'ont dû » pour la plupart leur victoire dans » les élections qu'à l'appoint des voix » réactionnaires, s'ingénient à faire » oublier le vice de leur origine. Ils se » faufilent avec une prestesse exempte » de scrupules dans les rangs des ré» publicains de gauche. Le pis est, que » grâce au manque d'orientation nette » et précise qui caractérise la situa» tion politique actuelle, où le pro» gramme de réformes proposé par le » gouvernement et approuvé par nous » tous, qui désirons avec ardeur le » voir aboutir, s'est trouvé ajourné » par des causes jusqu'à un certain » point indépendantes du gouverne» ment lui-même, les républicains » dont je parle saisissent toutes les » occasions de se joindre à la majorité » de gauche, soit dans des ordres du » jour de confiance, soit dans les ques» tions d'importance secondaire faus» sant de la sorte, en l'élargissant en » apparence, le caractère comme la » force exacte de cette majorité.*

N'avons-nous pas vu, en effet, durant cette période parlementaire, les élus des cléricaux de l'arrondissement de Cahors, s'unir le plus souvent à la majorité, alors que dans notre arrondissement ils mènent une lutte sans merci contre les plus fermes électeurs, les plus dévoués soutiens du gouvernement radical et radical socialiste ?

Est-ce qu'ici même, nous n'avons pas, dès les premiers jours, signalé cette incohérence, après les votes de confiance accordés par les Munin, les Béral, les Rey au ministre Clemenceau contre lequel, à Cahors, eux-mêmes et leurs électeurs n'ont pas assez d'injures ?

C'est que, disions nous, les Rey, Béral et Munin Bourdin voulaient obtenir pour leurs fidèles les faveurs gouvernementales.

Pour cela, aucune bassesse, aucune capitulation de conscience ne les effraient. Ils iraient même plus loin, si le gouvernement leur permettait de frapper les républicains qui dans l'arrondissement de Cahors leur ont refusé leur concours et leur suffrage.

Et certes, en raison des platitudes qu'ils commettent tous les jours devant le gouvernement, nous ne savons pas, si celui-ci, parceque trompé, ne leur aurait pas donné satisfaction si nous n'avions eu par bonheur dans le département trois élus républicains Cocula, Malvy et Bécays qui surent à maintes reprises flétrir l'action néfaste des trois anabaptistes de l'arrondissement de Cahors ?

Malgré tout il était temps qu'une voix autorisée comme celle de l'ancien président du Conseil rassurât le pays sur l'action énergique que mènera le gouvernement si nettement républicain de M. Clemenceau contre tous ces faux démocrates parmi lesquels brillent chez nous le député provisoire Bourdin, « Déboulonneur de la statue Gambetta à Cahors », et les deux sénateurs panamitard et renégat, Béral et Rey, tous trois élus de la réaction.

LOUIS BONNET.

Théâtre de Cahors

Prochainement, la tournée F. ACHARD viendra comme à l'habitude apporter la gaîté dans nos murs. Gaîté doublée et de l'entrain des artistes et des joyeusetés du spectacle puisque nous aurons le plaisir d'applaudir le si gros succès de l'année **le Fils à Papa.**

Remember !

Vindex crie victoire ! A son avis, nous devons la fameuse perdrix grise, bleue ou rouge !

Pardon ! remember, Vindex, remember ! Remettons les choses au point.

Vindex, certain jour d'octobre ou de novembre, dans le *Quercinois*, promit de nous payer la perdrix multicolore si, avant l'an 3000, la construction de l'Avenue du Nord était commencée !

Comme c'était, de sa part, montrer un amour trop immodéré pour le faisandé, nous lui en manifestâmes aussitôt notre dégoût, en lui déclarant que la perdrix rouge, ou grise, ou blanche pourrait être servie bien avant l'an 3000, puisque l'enquête relative à l'achat des terrains nécessités par la construction aurait lieu dans le courant du mois de décembre.

Effectivement, à cette époque l'enquête eut lieu et les dossiers préparés furent envoyés à Paris pour permettre aux administrations compétentes d'apposer leur visa.

A ce sujet même, une note officielle ayant paru dans les journaux, nous crûmes dire à Vindex : « Et bien, mon » vieux, vous avez perdu, à quand » cette perdrix ? »

Vindex avait donc perdu et bien perdu son pari !

Mais Vindex ne s'exécuta pas, il prolongea l'échéance en déclarant qu'il ne devait rien si à la date du 1er février, les travaux de l'Avenue du Nord n'étaient pas commencés !

On avouera qu'en fixant au 1er février 1908, la date *heureuse*, Vindex était sensiblement revenu de ses prévisions qu'il fixait à l'an 3.000, ou bien simplement il s'était rendu compte que la chasse se fermait le 26 janvier !

Ce n'était plus jouer cartes sur table ! Vindex a parié, il a perdu : il n'a donc qu'à payer, puisqu'aussi bien, Vindex sait que les travaux sont déjà commandés !

Alors, pourquoi chicaner davantage ? Un procès ? Allons, Vindex, un bon mouvement : qui paye ses dettes, dit-on, s'enrichit... au moins de la confiance des personnes qui ont prêté.

Et en l'espèce, nous avons, pour notre part, prêté, depuis décembre, beaucoup de patience et de confiance !

L. B.

Distinction honorifique

C'est avec plaisir que nous relevons dans la liste des récompenses accordées pour services rendus à la mutualité, le nom de M. Esclavissat, conducteur d'imprimerie, président de la société de secours mutuels *La Solidarité*, fondée à Cahors par le personnel de l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Déjà titulaire de la mention honorable, M. Esclavissat, dont le dévouement à la société est sans bornes, méritait bien la distinction dont il est l'objet aujourd'hui.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Pour les Mutualistes

Des récompenses honorifiques sont accordées pour services rendus à la mutualité aux personnes du département du Lot dont les noms suivent :

Médaille d'argent

M. Mazet (Pierre), trésorier de la société de secours mutuels dite les anciens militaires à Souillac.

Médailles de bronze

M. Esclavissat (Pierre-Jean), président de la société de secours mutuels dite la solidarité à Cahors.

M. Bouzon (Firmin-Louis), commissaire vérificateur de la société de secours mutuels de Saint-Eloi à Gourdon.

M. Clavel (Claude), membre du bureau de la société de secours mutuels dite les anciens militaires à Souillac.

M. Delbreil (Géraud), vice-président de la société de secours mutuels dite de Puy-l'Evêque

Mentions honorables

M. Besse (Jacques), membre du conseil d'administration de la société de secours mutuels dite Saint-Vincent-de-Paul à Cahors.

M. Bessières (Eloi), censeur de la société de secours mutuels dite la fraternelle à Prayssac.

M. Bouyssou (Louis-Joachim-Fernand), membre du conseil d'administration de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Gourdon, à Gourdon.

M. Brugerolles (Joseph), trésorier de la société de secours mutuels de Concorès.

Mme Contios (Louise), membre du conseil d'administration de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Gourdon, à Gourdon.

M. Cubaynes, délégué cantonal de la société de secours mutuels dite l'amicale des cantonniers, à Cahors.

M. Delmas (Louis), membre honoraire de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Gourdon, à Gourdon.

M. Jouve (Léon-Honoré), membre du conseil d'administration de la société de secours mutuels dite de Saint-Vincent-de-Paul, à Cahors.

Mme Lacroix, née Malgouyard (Adrienne Victorine), membre honoraire de la

société de secours mutuels de l'arrondissement de Figeac, à Figeac

M. Lherm Joseph Théophile), membre honoraire de la société de secours mutuels de l'arrondissement de Figeac.

M. Lolmède (Joseph), membre du bureau de la société de secours mutuels dite de Saint-Martin à Castelnau Montratier.

M. Loussert (Louis-Hugues), trésorier de la société de secours mutuels de Puy-l'Evêque.

Mme Mercier (Augustine-Charlotte), membre honoraire de la société de secours mutuels scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

Mme Mondy (Emilie), membre du conseil d'administration de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Gourdon, à Gourdon.

M. Pradie (Jean), trésorier de la société de secours mutuels dite l'Union fraternelle à Catus.

M. Rigal (Louis-Jean), administrateur de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers, à Cahors.

M. Sire (Antoine Largy), membre correspondant de la société de secours mutuels des ouvriers et employés de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Paris.

M. Soulein (Jean), membre participant de la société de secours mutuels dite de Sainl Jacques, à Salviac.

M. Sourzat (Paul-Jean), membre honoraire de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Gourdon à Gourdon.

M. Verdie (Pierre) secrétaire de la société de secours mutuels dite les combattants de 1870-71 de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

Félicitations à tous.

Classe 1907. — Conseil de révision

Itinéraire

Etrangers. — Samedi 15 février, 2 h 1/2 du soir.
Luzech. — Lundi 17, à 1 h. 1/2 du soir.
Puy-l'Évêque. — Mardi 18, à 9 h 1/2 du matin.
Gourdon. — Mercredi 19 à 12 h. 1/2 du soir.
Cajarc. — Jeudi 20, à 3 h. du soir.
Cahors (nord). — Vendredi 21 à 2 h. du soir.
Cahors (sud). — Samedi 22, à 2 h. du soir.
Castelnau. — Lundi 24, à 2 h. du soir.
Montcuq — Mardi 25, à 2 h. du soir.
Lalbenque. — Mercredi 26, à 2 h. du soir.
Limogne. — Jeudi 27, à 2 h. du soir.
Saint-Géry. — Samedi 29, à 2 h. du soir.
Catus. — Jeudi 5 Mars, à 2 h. du soir.
Lauzès. — Vendredi 6, à 2 h. du soir.
Cazals. — Samedi 7, à 2h. du soir.
Salviac. — Lundi 9, à 9 h. du matin.
Payrac. — Mardi 10, à 2 h. 1/2 du soir.
Saint-Germain. — Mercredi 11 à 2 h. du soir.
Labastide-Murat. — Jeudi 12, à 9 h. 1/2 du matin.
Gramat. — Lundi 16, à 2 h. du soir.
Livernon. — Mardi 17, à 2 h. 1/2 du soir.
Figeac (est). — Mercredi 18, à 1 h 1/2 du soir.
Vayrac. — Lundi 23, à 2 h. 1/2 du soir.
Bretounoux. — Mardi 24, 1 h. 1/2 du soir.
Souillac. — Vendredi 8 Mai, à 9 h. du matin.
Martel. — Samedi 9, à 9 h. du matin.
Figeac (ouest). — Lundi 11, à 2 h. du soir.
Latronquière. — Mardi 12, 10 h. du matin.
Saint-Céré. — Mercredi 13, à 9 h. du matin.
Lacapelle-Marival. — Jeudi 14, à 9 h, 1/2 du matin.
Clôture des listes, mardi 26 mai à 2 h. du soir.

Surnumérariat des Postes et Télégraphes

Le concours pour le surnumérariat des Postes et des Télégraphes aura lieu, les Jeudi 2 et Vendredi 3 avril 1908, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 500.

Peuvent y prendre part les jeunes gens sans infirmités ayant une taille de 1 m. 54 au minimum, âgés de 18 ans au moins au 2 Avril 1908 et de 25 au plus au 1 janvier 1908.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans les candidats qui justifient de service dans l'Administration des postes et des télégraphes ou de services militaires

Rechargements cylindrés

Opérations probables entre le lundi 3 et le samedi 8 février 1908

ROULEAU A VAPEUR N° 1

Route nationale n° 20, de Paris à Toulouse. Répandage et cylindrage entre 87 k. et 89 k. 5 (entre Cahors et les Sept-Ponts).

ROULEAU A VAPEUR N° 2

Chemin de grande communication n° 13b de Gigouzac à la route nationale n° 20. Répandage et cylindrage entre 1 k. 6 et 3 k. (entre Gigouzac et Ussel).

Route nationale n° 20, de Paris à Toulouse. Répandage et cylindrage entre 64 k 5 et 65 k. 5 (vers le Pouzat).

Chemin de grande communication n° 7a, de Vers à Pélacoy. Répandage entre 6 k. 5 et 7 k. (vers Cours).

Dressé par l'Ingénieur-Voyer d'arrondissement.

Cahors, le 31 janvier 1908.

LAGARDE.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 2 FÉVRIER 1908

Les Hirondelles de Vienne	Schlogel.
La Poupée de Nuremberg (Ouv.)	Adam.
Eternelle ivresse (Valse)	Ganne.
La Mascotte (Fantaisie)	Audran
Le bon Bourgeois (Polka)	Selleni k.

Allées Fénelon, de 3 à 4 heures

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 janvier au 1er février 908

Naissances

Pouzergues, Gaston-François-Lucien, rue de la Banque, 14.
Daude, Gaston-Antoine, impasse Siriès, 4.
Lazarre, Marcelle, rue de Labarre, 10,

Publications de Mariages

Molinié, Adrien, cordonnier, et Sembel Antonine-Léonie, s.p.
Baudel, Antoine, propriétaire, et Vincent, Marie, s.p.

Mariage

Bouyssou, Antoine, propriétaire, et Alis, Marie, robeuse.

Décès

Dufour, Jean-Marie-Etienne, soldat au 7e de ligne, 21 ans, célibataire, hospice.
Combecave, François, retraité, 84 ans, rue Clément-Marot 2
Valery, Françoise, s p. 55 ans, épouse Barthélémy, rue Sainte Barbe, 15.
Loulmet, Françoise, s.p. 77 ans, célibataire, Bd Gambetta, 50.
Dajean, Pierre, cultivateur, 68 ans, rue Mordaigne, 3
Aussel, Elise-Jeanne, 20 mois, rue du Portail-Alban, 14.
Troussel, François, entrepreneur, 71 ans, rue Fénelon, 23.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 31 janvier 1 h. 10 s.

Léopold II à Paris

Le roi Léopold a rendu visite dans la matinée à M. Clemenceau ; il rendra visite à M. Fallières dans l'après-midi.

Dans la Drôme

On déclare que les radicaux de la Drôme, en vue du remplacement au Sénat de M. Fayard, décédé, font de l'opposition à la candidature sénatoriale de M. Loubet : ils lui préféreraient celle de M. Chabert député.

Mission extraordinaire

L'empereur Guillaume, recevra demain la mission suédoise venant notifier l'avènement du roi Gustave.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 1er février, 7 h. 21 m.

En Allemagne

Le bruit court que le baron Stengel ministre des finances d'Allemagne aurait donné sa démission.

Voyage des souverains Espagnols

Les souverains espagnols accompagnés du duc de Connaught sont arrivés à Lachar où ils resteront plusieurs jours.

Mesures contre les républicains du Portugal

Le ministre de la justice du Portugal est allé à Villaviciosa soumettre à la signature du roi les mesures extraordinaires qui seront rendues publiques aujourd'hui.

En Norwège

Les souverains norwégiens ont dîné hier chez le ministre de France à Christiania.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Luzech

Foire du 28 Janvier. — Notre foire mensuelle ne fut guère favorisée par le temps. La pluie tomba toute la journée de mardi, empêcha beaucoup de monde de se rendre au marché. Les producteurs et les commerçants ne voulurent pas exposer leurs denrées, leurs bestiaux et leurs marchandises aux intempéries de la saison. Aussi peu de monde et peu de transactions.

Vers

La neige. — Dans la soirée de vendredi, la neige est tombée avec abondance sur notre région : les flocons étaient très épais et ont recouvert le sol en très peu de temps.

Prayssac

Ainsi que nous l'avons annoncé l'adjudication du chemin vicinal ordinaire n° 8, de Prayssac à Lolmade est fixée au 25 février 1908 à 11 heures du matin, à la Préfecture du Lot.

Le projet comprend la construction d'un chemin d'une longueur de 2.012 mètres : les depenses sont évaluées à 9.707 fr. 94.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Inéptie ! — On a beau dire et beau faire, quand des intérêts inavouables sont en jeu, la raison la plus pure même ne triomphe jamais des combinaisons des manitous.

Ainsi, à Puybrun, nous assistons à ce spectacle désolant d'une municipalité aux abois, ne sachant où donner de la tête, parce qu'elle n'en a pas, et qui malgré tout obtient satisfaction dans ses plus ridicules prétentions.

Quand le curé Pestel était à Puybrun, le conseil municipal, cependant clérical, par haine de ce curé, trop loyal sans doute, refusa de lui louer le presbytère, malgré que ce curé offrit la somme de 200 francs.

Par délibération, il décida que le presbytère serait affecté en établissement scolaire et après enquête, le Conseil départemental de l'enseignement primaire et le Conseil d'hygiène donnèrent un avis favorable.

Or, le curé Pestel parti de la commune, le Conseil municipal, par délibération nouvelle et sans tenir compte — ô inconséquence ! — de sa délibération précédente, loua le presbytère au nouveau curé moyennant la somme de 25 fr

Eh bien, cette incohérence vient d'être sanctionnée par l'administration, qui de plus a contresigné l'énormité suivante de placer l'école publique dans l'immeuble de la vicairie, dont le prix de location est de 300 francs !

Soit une perte de 275 francs par an.

Il était pourtant bien simple d'obliger la municipalité à affecter — ainsi qu'elle l'avait décidé — le presbytère en école publique et de louer la Vicairie au desservant !

C'était trop simple et il y avait évidemment trop d'intérêts cléricaux et peut-être trop particuliers à sauvegarder.

Il faudra bien le dire un jour ou l'autre, car en voilà assez de ce régime du bon plaisir qui dure depuis si longtemps.

Les injustices s'accumulent toujours au détriment des contribuables et les inepties toujours à l'actif des potentats grotesques et hargneux.

Qui donc prête la main à de telles combinaisons que sanctionne si bénévolement l'administration.

Nous le saurons.

L. B.

Fracasse n° II. — Heureuse commune, que la nôtre : voilà qu'au lieu d'un Fracasse, elle en a deux, le second plus terrible encore que le premier, il ne nous manquait plus que cela et le mauvais temps ; ne cherchez pas le nom, lecteurs, vous ne le trouveriez pas, ce phénomène c'est le nouvel adjoint, oui ! lui-même ; son médiocre état de santé pouvait le faire passer à tous les yeux pour inoffensif, mais après avoir entendu avec quelle énergie il dit « Je veux » il n'est plus permis d'hésiter à le signaler à l'attention des électeurs.

C'était à la mairie, un soir de l'autre semaine, à l'heure de l'ombre et du mystère, que se révéla le Fracasse n° 2 ; il demandait au Maitre (déchu ! ! !) pour de siennes parentes, un alignement de circonstance, ô peu de chose ! Il voulait seulement l'autorisation pour elles de construire un mur de clôture sur la Place du Col, à six mètres en avant de leur habitation (six mètres seulement, de quoi faire un jardin anglais !).

Notre n° 2 ne doute de rien, et croit que c'est arrivé, et l'élève est déjà plus fort que l'*ancien* Maître, la meilleure des preuves c'est que ce dernier, trouvant un cheveu à la réalisation de cette demande, notre adjoint répondit en tapant sur la table : « Il faut que cela se fasse ! je le veux, et cela se fera ! ! » Tudieu ! quelle énergie !

Notre illustre potentat, débordé, effaré même par tant d'audace s'inclina, fit venir sur les lieux M. le Conducteur des ponts et chaussées qui ne pouvait tout d'abord croire qu'à une plaisanterie, et remit les choses au point.

Après de pareilles lubies, on ne doit guère s'étonner que notre impayable municipalité ne soit guère prise au sérieux.

O KELPOIRE.

Figeac

Ponts et chaussées. — Rechargements cylindrés à exécuter sur les routes et chemins vicinaux de l'arrondissement pendant la semaine du lundi 3 février au samedi 8 février.

Continuation des répandages et cylindrages sur le chemin de grande communication numéro 13, de 6 kilomètres 5 à 9 kilomètres, entre le Drauzou et le bourg de Cambes.

Commissariat de police. — M. Garrigues, commissaire de police à Figeac, est nommé commissaire de 2e classe à Cette.

Collège. — M. Daynac, professeur de 4e au lycée d'Agen, est nommé professeur de seconde au Collège de Figeac.

M. Laborde, professeur au Collège de Figeac, est nommé au lycée d'Agen.

Saint-Céré

Accident. — Mercredi, à 10 heures 30 du matin, le tramway partant pour Bretenoux a, à deux cents mètres environ de la gare, tamponné la voiture de M. Donadieu, propriétaire à La Combe, dont le cheval effrayé par la sirène du tramway, avait reculé sur les rails.

M. Donadieu et son cheval n'ont pas eu de mal, seule la voiture a eu une roue brisée et un essieu cassé.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours d'animaux gras tenu à Gourdon le 29 janvier 1908

Le jury du concours était ainsi composé :

Délégués de la Société agricole et industrielle du Lot et de la Société départementale d'encouragement à l'agriculture fusionnées : MM. Delbreil, président de la société ; Brugalière, Vinel, Vivier, Rodes, Deltil, Combes, Laporte, Miquel, Dalet, Girma, secrétaire.

Délégués extérieurs : MM Villars, maire de Souilhaguet, et Soulacroup, maire d'Anglars Nozac.

Assistés de MM. le docteur Fontanille, conseiller général, vice président des sociétés fusionnées ; Linol, maire de Gourdon ; Dauliac, adjoint ; Boy, Laurier, Grangié, Bouygues, conseillers municipaux et Longpech, vétérinaire.

L'examen des animaux exposés s'est effectué minutieusement et avec une impartialité que les exposants se sont plu à reconnaître.

Les différentes catégories d'animaux, l'espèce porcine notamment, offraient de beaux spécimens.

La distribution des récompenses s'est faite à l'école des garçons. M. Chabbert, le distingué sous-préfet de Gourdon, dans une brillante allocution, a retracé tout ce que le Gouvernement de la République avait fait pour l'agriculture, objet de sa constante sollicitude. Puis M Delbreil, après avoir exposé les progrès réalisés dans les procédés de culture et d'élevage, a donné d'excellents conseils pratiques aux agriculteurs présents. L'honorable président des sociétés fusionnées a rappelé en outre que la subvention de l'Etat avait été plus forte grâce à l'influence du député de Gourdon.

Les résultats du concours ont été enfin proclamés. Les récompenses suivantes ont été décernées :

BŒUFS

1er prix	Cabrié à Gourdon.	80 fr.
2e —	Véry à Nozac	60 —
3e —	Laborie à Payrignac	50 —
4e —	Lagarrigue à Gourdon	40 —
5e —	Deltheil à Lamot.-Fénelon	30 —
6e —	Claret à Concorès	25 —
7e —	Rougeron à Rouffilhac	25 —
8e —	Fabre à Cougnac	25 —
9e —	Albressac à Lavaysse	20 —

VACHES

1er prix	Griffouille à Gourdon	60 fr.
2e —	Valade à Gourdon	50 —

PORCS

1er prix	Véry à Nozac et médaille de bronze	50 fr.
2e —	Grangié à Gourdon	30 —
3e —	Salvat Jean à St-Romain Gourdon	25 —
4e —	Picandou au Colombier Gourdon	20 —
5e —	Pebeyres à Fajoles	15 —
6e —	Laborie Jules à Thédirac	10 —
7e —	Deviers à St-Clair	10 —
8e —	Villard à Souillagnet	10 —

Animaux de basse-cour

POULES

1er prix	Serres à Gourdon	5 fr.
2e —	Pradel —	5 —

COQS

1er prix	Lamouroux à St-Romain	5 fr.
2e —	Lagarde à Gourdon	5 —
3e —	Serres à Gourdon médaille de bronze	

LAPINS

1er prix	Vizié à Nozac	5 fr.
2e —	Espitalié à Gourdon	5 —
3e —	Jouve Martin à Gourdon Diplôme	

FOIES GRAS

Prix	Favory à Gourdon	5 fr.

MOUTONS

1er prix	David Antoine à Gourdon et médaille de bronze	30 fr.
2e —	Gergier à Payrignac	25 —
3e —	Fajoles à Milhac	20 —
4e —	Bouldoire à Gourdon	20 —
5e —	Jach à Nozac	15 —

Rechargements cylindrés — Opérations probables du lundi 3 au samedi 8 Février 1908.

1° Chemin de grande communication n° 21. Continuation du cylindrage entre 8 k. et 9 k. 200 (Partie comprise entre le village de Gaule et Alvignac).

2° Chemin de grande communication n° 20. Répandage et cylindrage entre 0 k. et 0 k 650 (Commune de Rignac).

3° Chemin de grande communication n° 14. Répandage et cylindrage entre 29 k. 550 et 30 k. 500 (entre le saut de la Pucelle et Blanat),

Martel

Marché aux truffes. — Le marché de mercredi a été assez important ; il s'est vendu près de 20 quintaux de truffes à des prix variant entre 13,50 et 16 fr. le kilo.

Payrac

Plusieurs amis ont trouvé que l'appréciation du journal sur le jeune ténor Escudié, qui parut au concert de l'Orchestre Symphonique de Cahors, était un peu sévère.

Nous n'avons jamais adressé une critique contre ce jeune chanteur qui, il faut le reconnaître, est doué d'une très belle voix, mais nous avons voulu dire tout simplement combien il avait besoin de travailler.

M. Escudié méritait le succès que lui ont fait les cadurciens mais c'est bien le rôle des critiques de mettre les choses au point, sans acrimonie, en toute sincérité.

Reilhaguet

Usine à Balais. — Nous lisons dans dans l'*Etoile du Nord*, revue locale : « Par suite de l'ouverture de la nouvelle usine à balais, Arrosoir et Cie, on demande de bons ouvriers.

Ces balais devront être livrés au commerce fin avril prochain, on peut se faire inscrire de suite.

Inutile de se présenter sans de sérieuses références.

S'adreser au siège de la société, Place de la Pompe. »

Dégagnac

Mœurs nouvelles. — Les apaches de Dégagnac sont sur le sentier de la guerre ; tandis que leurs frères des pampas empoisonnaient leurs flèches, les nôtres empoisonnent des chiens !

Lee deux gestes ont quelque analogie, mais tandis que les premiers faisaient preuve de courage en affrontant avec leurs flèches les balles des fusils à longue portée, les nôtres nous paraissent quelque peu dégénérés et leur habileté qui consiste à jeter à un animal une boulette de viande à la strychnine, s'appelle de la goujaterie, ni plus, ni moins. Deux exécutions en deux jours ! Pauvres toutous ! Nous pensions que le vrai courage consiste à affronter ses adversaires en face, à les combattre au grand jour avec des armes loyales ; il parait que cette conception n'a pas cours chez certains personnages de Dégagnac.

Calomnies adroitement lancées, lettres anonymes ignobles ou stupides, voilà leurs armes habituelles. Mais en s'attaquant aux personnes, on court quelques risques ; avec des bêtes, pas de danger, elles ne parlent pas ! Il parait qu'agir de la sorte c'est très fort, c'est très habile ! On ne va pas le crier, ce pourrait être compromettant, mais certains sourires approbateurs en disent long sur l'état d'âme et la mentalité de quelques-uns.

Nous ne rechercherons pas dans quel cerveau malade a pu germer l'idée d'une telle action ; nous ne nous attarderons pas à examiner quel monsieur a pu employer son oisiveté à attendre au coin d'une rue les animaux qu'il guettait ! Que cet individu jouisse en paix de la joie qu'il ressent ; que sa belle âme soit satisfaite !

Nous n'affaiblirons pas non plus par des commentaires la portée d'un tel acte, nous laissons aux honnêtes gens de tous les partis le soin de l'apprécier et de le juger.

Nous relèverons cependant une accusation grave lancée contre les propriétaires des chiens ; voici cette accusation avec les commentaires dont on l'a fait suivre :

« Ces deux chiens ont été empoisonnés par leurs propriétaires. Cet empoisonnement est une manœuvre électorale. Les auteurs de l'acte ont l'intention de l'imputer à leurs adversaires politiques afin de les discréditer aux yeux de la population. »

Cette thèse n'a rencontré que des sceptiques. La tactique de ceux qui ont lancé cette accusation rappelle celle des malandrins qui, leur coup fait, se mêlent à la foule et crient de toutes leurs forces : au voleur !

Chez nos voisins

Fumel

Bourse

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, une bourse d'internat de 300 francs au collège de filles, de Cahors, est accordée à notre compatriote, Mlle Alice Delbrel, fille de notre ami le sympathique M. Delbrel.

Mlle Alice Delbrel avait été reçue au concours des bourses en 1907.

Nos plus vives félicitations.

La démission des Fleurs

On établit, un jour, un concours entre fleurs,
Pour décerner le prix aux plus fines senteurs.
Le savon du Congo voulut entrer en lice ;
Et les fleurs, de dépit, gagnèrent... la Jaunisse.

Rose M., au parfumeur Victor Vaissier.

MARCHE DE LA VILLETTE

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrêmes viande net	Prix extrêmes poids vif
Bœufs....	1.487	1.352	1 22 à 1 62	» 61 à » 97
Vaches....	492	415	1 06 à 1 58	» 53 à » 94
Taureaux.	200	200	1 04 à 1 36	» 52 à » 67
Veaux....	1.380	1.265	1 70 à 2 40	» 93 à 1 44
Moutons..	14.592	13.095	1 80 à 2 50	» 90 à 1 25
Porcs.....	3.417	3.417	1 62 à 1 88	1 14 à 1 32

MARCHÉ DE BORDEAUX

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrême Viande nette
Bœufs.....	816	746	» 62 à » 77
Vaches.....	44	38	» 50 » 65
Veaux.....	97	97	» 92 1 07
Moutons.....	1.521	1.305	» 92 1 05
Agneaux.....	240	240	» » » »
Porcs.....	1.771	1.701	» 65 » 70

SUPERBES !

Eugène Lorette

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — "L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, fiévreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

Paul Lorette

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

CAFE DE MALT KNEIPP

Orge maltée et torréfiée par procédé breveté. — Très digestif et rafraîchissant.
MEILLEUR — PLUS HYGIÉNIQUE — 4 FOIS MOINS CHER que le CAFE
Toutes Épiceries : 30 centimes la 1/2 livre. — VENTE ANNUELLE : 30 Millions de Kes. — Usine à JUVISY (Seine-&-Oise).

Bulletin Financier

Paris, le 31 janvier

La liquidation de fin janvier s'effectue dans des conditions très favorables. L'argent pour reports est abondant à 2 1/2 et 2 3/4 % au parquet et a 3 1/2 % en coulisse. Le marché favorablement influencé fait preuve de très brillantes dispositions.

Les fonds d'Etats et notamment la Rente française sont l'objet de nombreuses demandes qui font monter les cours.

Notre 3 % termine à 96,67.

Les fonds russes en nouveaux progrès s'inscrivent : le 5 % nouveau à 97,47 ; le 3 % 1891 à 71.80, le 1896 à 70,25 et le consolidé à 86.

L'extérieure espagnole s'avance à 94,80 ; Le Portugais à 62,60, le Turc 96,95.

Les chemins français sont sans variations marquantes. Les Etablissements de Crédit sont très fermes. La Banque de Paris cote 1865, le Comptoir National d'Escompte 691, le Crédit Foncier 698 et le Crédit Lyonnais 1192.

La Banque Centrale Mexicaine consolide son avance à 428.

Les pétroles Colombia se traitent activement à 432.

L'action Chénards et Walcker est demandée à 439.

Si vous voulez avoir des **PORCS**
GROS, GRAS, ROSES,
Toujours de bon appétit,
Demandez à votre pharmacien,
La poudre Américaine du Dr Jacob.
Prix de la boîte **1 fr. 25**
DEPOT A CAHORS :
pharmacie ARTIGUE
DEPOT pour le GROS :
pharmacie VIGOUROUX
A CASTELFRANC

Atelier de Tapisserie
JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS
Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.
Cardage de laine, crin, étoupe, etc.
TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

Ventes, achats et échanges de propriétés

On désire acheter propriétés de rapport et d'agrément, pouvant convenir à l'élevage, sans limite de prix.

S'adresser à M **VITRAC**, banquier et courtier en immeubles à Sarlat (Dordogne).

PÂTE L. STEINER (20 Médailles)
Attire et TUE

RATS
SOURIS, CAFARDS
Toutes Pharmacies et Drogueries

Chemin de fer d'Orléans

Nous apprenons que la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'approbation de M. le Ministre des travaux publics un projet pour l'établissement d'une grue de chargement de 10 tonnes de force, à la gare de Capdenac.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre de personnes sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours, à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

RELIGIEUSE, donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Burot, à Chantenay, Nantes.

Société Minière Métallurgique DU QUERCY

Société anonyme au capital de 1 000.000

Siège social à Paris

41, Rue de Provence

Aux termes d'une délibération prise par le Conseil d'administration de la Société sus-indiquée, le 3 janvier 1908 (*dont copie est demeurée annexée à un acte reçu par M. DUFOUR, notaire à Paris, le 29 janvier 1908*), le dit Conseil a décidé que le siège social de la dite Société primitivement établi à Paris, rue de Richelieu, n° 84, serait transféré même ville rue de Provence, n° 41. (A partir du 15 janvier 1908).

Une expédition entière des acte et délibération dont extrait précède a été déposée le 1er février 1908 à chacun des greffes du Tribunal Civil de Figeac, faisant fonctions de Tribunal de Commerce et de la Justice de paix du canton de Figeac (Est).

DUFOUR.

A VENDRE

à l'amiable

EN DÉTAIL ET PAR LOTS

avec faculté d'échanger

Le **Dimanche 23 Février 1908**, à 3 heures, à l'auberge FRANCOIL, de Lentillac, près Lauzès (Lot)

La propriété de

DANTONNET

comprenant : *Maison de Maître* sur un mamelon, avec grand potager, ombrages, eaux vives, etc... et

DEUX DOMAINES voisins ET DES BOIS

Le tout d'environ 150 hectares

JOUISSANCE AU 20 MARS 1908

Epingles 3 0/0 en sus des prix

Les acquéreurs choisiront leur notaire

S'adresser pour traiter à M. **MALGRAS**, de Moulins (Allier) ou à M. **COURNÈDE**, son représentant à Cajarc.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

(EN FACE LE THÉATRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norwège. -- Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1re CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE

est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La **PHOSPHIODE**, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phtisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900
Médaille d'Or, Expos. Univ. Liège 1905

Aliment complet, remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets. — 22 ANS DE SUCCÈS.

USINE : Place des Charpennes, LYON.

On demande des dépositaires là où il n'en existe pas encore.

La "LACTINA SUISSE" se trouve chez MM.

Syndicat Agricole du Lot à Cahors. — L. Bourrières, épicier à Ste-Alauzie. — L. Lagaspie, pharmacien à Catus. — E. Espinasse, épicier à Limogne. — Demeaux, grainetier à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — Léon Doulau, épicier à Cajarc. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival. — F. Martigoutte, épicier à Assier. — Francis Ste-Marie, sellier à Latronquière. — Lamothe et Chansard, négociants à St-Céré. — Souladié jeune, épicier à St-Céré. — L. Landes, pharmacien à Gramat. — V.-E. Doumer, pharmacien à Labastide-Murat. — Frédéric Merlange, épicier à Martel. — Rouves, grainetier à Souillac. — M. Bourès, pharmacien à Puybrun. — Aug. Mouisset, grainetier à Fumel (Lot-et-Garonne).

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739 OMNIBUS 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS 1re classe	121 RAPIDE	23 (3) EXPRESS 1re classe.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e classe	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	10 15	7 » s.	8 36	10 51s.	—
PARIS (Aust.) dép.	—	10 24	7 9	8 45 s.	11 4	—
LIMOGES arrivée	—	4 27 m.	12 53 m	2 45	8 58	—
LIMOGES départ.	3 16 matin	4 36	12 59	2 53 matin	9 28	—
BRIVE arrivée	6 20 matin	6 28 soir	2 28	4 31	12 23 m	—
BRIVE départ.	6 45	7 »	2 41	4 50	1 12	7 15
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	7 53
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 27
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 12
CAHORS arrivée	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 23 soir
CAHORS départ.	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	7 » matin
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	7 12
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	7 29
Lalbenque	10 12	—	—	—	4 42	7 38
Caussade	10 45	9 35	—	7 18	5 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	8 58
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4) EXPRESS	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	122 RAPIDE	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 45 s.	11 37 s.	9 16 m	5 45 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 34	12 27 m	10 53	7 15
Caussade	—	4 1	5 20	8 36	9 57	—	11 33	7 56
Lalbenque	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13 s.	8 38
Cieurac	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 47
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	8 59
CAHORS arr.	2 45	4 38	6 42	9 46 s.	10 35	1 23	12 42	9 7
CAHORS dép.	2 49	4 50	7 6	1126 5 47 m	10 40	1 27	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 1	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 17	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 33	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 42	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 53	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 21	7 10	11 22	—	—	10 40
Nozac	—	—	8 30	7 19	—	—	—	10 48
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 29	—	—	—	10 57
CAZOULÈS	—	—	8 53	7 44	—	—	—	11 9
SOUILLAC a.	3 47	5 52	9 1	7 52	11 43	—	—	11 17
SOUILLAC d.	3 48	5 56	9 7	8 3	11 46	—	—	11 22
Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 35	—	—	—	11 47
BRIVE a.	4 23	6 31	10 7	9 6	12 22 m.	2 58	—	12 15
BRIVE d.	4 27	7 6	—	—	12 29	3 4	—	12 47
PARIS (A.) arr.	11 57 m.	4 36 m.	—	—	8 47	10 32	—	10 46
PARIS (O.) arr.	12 5	4 45	—	—	8 56	10 41	—	10 55

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	(3e cl.)			
CAHORS. — dép.	6 12 matin	7 28 matin	12 48 soir	6 52 soir
Mercuès	6 26	7 50	1 2	7 7
Douelle (*Arrêt*)	6 30	—	1 6	7 11
Parnac	6 37	8 9	1 13	7 20
Luzech	6 43	8 22	1 19	7 27
Castelfranc	6 56	8 46	1 31	7 43
Prayssac (*Arrêt*)	6 59	—	1 34	7 46
Puy-l'Evêque	7 8	9 11	1 42	7 58
Duravel	7 15	9 25	1 49	8 6
Soturac-Touzac	7 23	9 37	1 57	8 14
Fumel	7 33	10 2	2 6	8 27
LIBOS	7 39	10 9	2 12	8 33
PARIS (Orsay)	10 55 s	—	4 45 m	8 43 m

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	4 50 s.	10 51 soir	7 20 m.	
LIBOS dép.	7 25 matin	3 17	9 9	
Fumel	7 34	3 24	9 15	
Soturac-Touzac	7 44	3 34	9 25	
Duravel	7 51	3 41	9 32	
Puy-l'Evêque	7 58	3 48	9 39	
Prayssac (*Arrêt*)	8 5	3 55	9 46	
Castelfranc	8 10	4 »	9 51	
Luzech	8 21	4 10	10 1	
Parnac	8 30	4 18	10 9	
Douelle (*Arrêt*)	8 35	4 23	10 14	
Mercuès	8 40	4 28	10 19	
CAHORS. — Ar.	8 52	4 40 s.	10 31 s.	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	8h 36s.	»	10h 51	10h 15m soir
St-Denis-les-Martel	5 46 matin	10 7 matin	1 52 soir	7 37
Vayrac	5 54	10 35	2 1	7 45
Bétaille (arrêt).	5 58	»	2 5	7 49
Puybrun	6 6	11 8	2 13	7 57
Bretenoux-Biars	6 18	11 20	2 23	8 7
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 14
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 22
Lamativie	6 55	»	2 58	8 42
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	8 58
La Roquebrou	7 26	»	3 31	9 13
AURILLAC arrivée.	8 5	»	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC départ.	4h 32m matin	»	9h 12m matin	2h 50m soir
La Roquebrou	5 14	»	9 52	3 33
Siran (arrêt)	5 27	»	10 5	3 46
Lamativie	5 44	»	10 22	4 3
Laval-de-Cère	6 2	»	10 40	4 21
Port-de-Gagnac	6 10	»	10 48	4 29
Bretenoux-Biars	6 19	7 42	10 59	4 39
Puybrun	6 28	8 4	11 9	4 48
Bétaille (arrêt).	6 34	»	11 15	4 54
Vayrac	6 39	8 32	11 21	5 1
St-Denis-les-Martel	6 46	8 41	11 28	5 8
PARIS (Orsay) arrivée.	»	»	10 28s.	4 45m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson dép.	»	6 38 matin	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	6h 47 matin	7 36	12 1	4 47	8 43 soir
Cazoulès	7 28	═══	12 41	5 31 soir	9 25
Souillac	7 56	10 25 matin	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 10	10 58	1 8 soir	6 17	»
Baladou.... Arrêt	8 14	»	1 12	6 21	»
Martel	8 21	11 28	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 45	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6h 54 matin	»	12h 15 soir	7h 45 soir
Martel	»	7 8	»	12 29	8 1
Baladou.... Arrêt	»	7 14	»	12 35	8 7
Le Pigeon	»	7 19	»	12 40	8 12
Souillac	5h 55 matin	7 29	8h 5 matin	1 10	8 46
Cazoulès	6 3 matin	═══	8 15 matin	1 21	8 57
Sarlat	6 43	5 35 matin	9 17	2 23	9 40
Le Buisson arr.	»	6 33 matin	10 9	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXPRESS

TOULOUSE dép.	5h 4 matin	6h 47 matin	12h 46 soir	3h 48 soir	»	12h 25
CAPDENAC arr.	9 50	10 17	3 56	8 35	»	6 32
CAPDENAC dép.	10 8	10 32	4 15	8 51	4 35 soir	7 45
FIGEAC	11 1	10 44	4 28	9 9	4 55	8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 34	═══	8 22
Assier	12 15 soir	11 7	4 56	9 46		8 35
Gramat	12 55	11 26	5 16	10 7	3 51 matin	9 »
Rocamadour	1 26	11 37	5 27	10 19	»	9 25
Montvalent	1 57	»	5 42	10 35	4 27	9 45
St-Denis-p.-Martel arr.	2 12	11 58 soir	5 52	10 45	4 42	9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 26	12 »	5 58	10 49	4 48	10 5
Quatre-Routes	2 44	12 9	» »	10 58	5 12	10 19
Turenne	3 12	»	6 16	11 8	5 39	10 35
BRIVE ar.	3 59	12 47	7 6	11 43	6 19	11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	10 55	4 45m	8 43m	»	» »

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS			
PARIS (Orsay) dép.	10h 15m	—	8h 36s.	»	10h 51	
BRIVE dép.	6 42 soir	8 1 matin	4 41 matin	»	12 53 soir	
Turenne	7 7	8 26 matin	» »	»	1 18	
Quatre-Routes	7 15	8 37	5 9	»	1 28	
St-Denis-près-Martel arr.	7 23	8 45	5 16	»	1 36	
St-Denis-près-Martel dép.	7 27	8 51	5 22	»	1 42	
Montvalent	7 39	9 4	» »	»	1 56	
Rocamadour	7 56	9 24	5 46	»	2 15	
Gramat	8 8	9 37	5 57	»	2 30	
Assier	8 27	9 58	6 16	»	2 51	
Le Pournel	8 36	10 8	» »	»	3 1	
FIGEAC	8 55	10 29	6 42	5 13 soir	3 21	
CAPDENAC arr.	9 6	10 40	6 53	5 26	3 32	
CAPDENAC dép.	9 14	11 »	7 10	»	4 12	
TOULOUSE arr.	12 23 soir	3 46 s.	10 58	»	8 34	

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin	1 27 soir	6 16 soir	
Cabessut, halte	7 20	1 36	6 25	
Arcambal	7 31	1 47	6 34	
Vers	7 40	1 56	6 42	
Saint-Géry	7 49	2 4	6 49	
Conduché	8 2	2 17	7 2	
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 8	
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 15	
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 21	
Cajarc	8 48	2 55	7 33	
Montbrun, halte	8 59	3 6	7 42	
Toirac	9 9	3 16	7 50	
Lamadeleine	9 22	3 29	8 1	
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 12	
PARIS (Orsay)	10 55	4 45	8 43	

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 36s.	—	10 51s.	
CAPDENAC. — Dép.	7 25 matin	10 49 matin	5 30 soir	
Lamadeleine	7 36	11 »	5 51	
Toirac	7 46	11 10	6 3	
Montbrun, halte	7 54	11 18	6 12	
Cajarc	8 6	11 27	6 24	
Calvignac, halte	8 16	11 37	6 36	
St-Martin-Labouval	8 25	11 43	6 45	
Saint-Cirq, halte	8 32	11 50	6 54	
Conduché	8 38	11 56	7 4	
Saint-Géry	8 50	12 7 soir	7 20	
Vers	8 55	12 12	7 26	
Arcambal	9 3	12 20	7 35	
Cabessut, halte	9 12	12 29	7 46	
CAHORS. — Ar.	9 20 m	12 37	7 54	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12 matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 23	1 44	8 42
Grolejac	9 31	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 36	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 43	—	9 1
GOURDON	9 52	2 17	9 9

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 36 matin	11 » matin	5 37 soir
Payrignac (arr.)	7 44	—	5 45
St-Cirq-Madelon	7 51	11 15	5 52
Grolejac	7 56	11 25	5 57
Carsac	8 6	11 39 soir	6 8
SARLAT	8 17	11 53	6 19